



Réponse du Réseau Medicus Mundi Suisse dans le cadre de la procédure de consultation relative au Message sur la coopération internationale 2021-2024

I. Résumé: les points essentiels

En tant que Réseau Medicus Mundi Suisse, réunissant une cinquantaine d'organisations caritatives et d'institutions scientifiques suisses prend position, de façon détaillée concernant le Message sur la coopération internationale 2021-2024 résumée, ci-après.

Voici notre position:

1. Axer les objectifs mondiaux sur la réduction des inégalités

Dans ses objectifs centraux, le Message manque de vision à long terme. Selon MMS, il devrait se concentrer explicitement sur la lutte contre les inégalités et sur la réduction de la pauvreté. Il peut se fonder en cela sur l'article 54, alinéa 2 de la Constitution fédérale et de son préambule, sur le droit international souverain et sur Agenda 2030 de développement durable – or, bien que cela soit une nécessité absolue, le Message actuel ne le mentionne pas.

Il est dans l'intérêt de la Suisse de prendre appui sur les conventions internationales et des droits de l'homme, en adoptant une position fondamentalement ouverte sur le monde et solidaire. Il est dans l'intérêt de la Suisse de contribuer à l'éradication des structures qui font obstacle à l'égalité des sexes, en perpétuant ainsi les discriminations de toutes sortes et en favorisant les maladies. Une telle position aura pour effet de renforcer la crédibilité de la Suisse, ce qui là encore, est dans l'intérêt de notre pays, dans lequel nombre de multinationales, de laboratoires de recherche et d'organisations internationales ont élu domicile.

2. Augmenter l'enveloppe financière

Selon MMS, il est temps que la Suisse s'aligne sur les grandes puissances européennes en consacrant elle aussi 0,7 % de son Revenu National Brut (RNB) à la coopération internationale.

En raison de son poids économique, mais également du fait qu'elle bénéficie des retombées de la mondialisation en accueillant de nombreuses multinationales sur son territoire, la Suisse se doit de s'impliquer davantage sur le plan financier. Elle renforcera ainsi sa crédibilité auprès des institutions internationales et en tant que siège de diverses organisations des Nations Unies et d'institutions œuvrant en faveur du développement.

3. La santé en tant que priorité - les Programmes globaux en tant que thèmes prioritaires

La Suisse joue un rôle de premier plan dans le domaine de la santé; or, telles qu'elles ont été définies dans le Message, les priorités du Message ne reflètent pas cette réalité. Les acteurs suisses de la coopération multilatérale, les ONG suisses et les centres privés de recherche et publics suisses abondent de compétences en matière de santé. En dépit du bon sens, le Message met en péril ces précieuses compétences.

MMS est convaincu que le Message gagnera, en cohérence et en efficacité, en établissant les Programmes globaux - et notamment celui du Programme global Santé – en tant que thèmes prioritaires. Nous suggérons donc que ces thèmes prioritaires soient complétés

par ces Programmes globaux. De ce point de vue, ces derniers doivent favoriser les interactions entre le dialogue politique international et l'expérience acquise dans le cadre de la coopération bilatérale.

4. Renforcer la place de la santé dans l'aide humanitaire

MMS constate que la santé occupe toujours une place trop limitée dans l'aide humanitaire, alors même que la santé et la maladie jouent un rôle de premier plan dans les crises et dans les catastrophes humanitaires. De ce point de vue, le Message est en contradiction avec la politique extérieure suisse en matière de santé (PES) adoptée le 15 mai 2019, qui pose notamment comme principe, que « les mesures sanitaires prises dans les situations de crise, notamment dans le domaine humanitaire, sont encouragées pour alléger les souffrances ».¹ Le Message doit se faire l'écho de cette décision du Conseil fédéral.

5. La formation professionnelle doit également inclure le personnel de santé

Un milliard de personnes dans le monde ne seront jamais examinées par un professionnel de santé dûment formé. Il est essentiel d'investir dans la formation des médecins, des infirmières et des sages-femmes, ainsi que dans d'autres catégories de personnel de santé (techniciens de laboratoire, fonctions managériales, etc.). Dans le cadre de ses initiatives de coopération bilatérale et de coopération avec l'Europe de l'Est, la Suisse peut et doit s'impliquer davantage dans la formation initiale et dans la formation continue du personnel de santé, en intensifiant ses efforts en faveur de la qualité des emplois dans le secteur de la santé. Cela reflète également les objectifs de la politique extérieure en matière de santé (PES) adoptée par le Conseil fédéral le 15 mai 2019.²

Le Réseau MMS

La Suisse bénéficie d'une myriade d'organisations et d'initiatives actives dans la coopération internationale en matière de santé. Medicus Mundi Suisse, le Réseau Santé pour tous, associe entre elles, sur une base volontaire, [47 de ces organisations](#) qui, dans leur diversité, ont un objectif commun: la santé pour tous.

Martin Leschhorn Streb
Directeur
Réseau Medicus Mundi Suisse
Murbacherstrasse 34
4056 Basel

Tél : 061 383 18 10
E-Mail : mleschhorn@medicusbilat.ch
Site : www.medicusbilat.ch

¹ Gesundheitsaussenpolitik der Schweiz 2019 – 2024. Hrsg. vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA und dem Eidgenössischen Departement des Innern EDI. Verabschiedet vom Bundesrat am 15. Mai 2019, p 10.

² Gesundheitsaussenpolitik der Schweiz 2019 – 2024. p 14

2. Observations détaillées sur le Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale

2.1 Généralités

- 2.1.1 La version de consultation du Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale (« le Message ») est nettement plus concise que les versions précédentes.

Sur le principe, le Réseau Medicus Mundi Suisse (MMS) s'en félicite et note toutefois que, dans l'ensemble, le Message traite de la coopération internationale future de la Suisse, mais à un niveau abstrait élevé.

2.2 Objectifs de la Coopération internationale 2021-2024

- 2.2.1 Lorsqu'il énonce ses objectifs stratégiques, le Message du Conseil Fédéral justifie bien les principes juridiques applicables. Cependant, nous déplorons l'absence totale de référence à la Constitution fédérale, et notamment à son préambule, qui se positionne sur la force de la communauté pour se mesurer au bien-être du plus faible de ses membres, et à l'article 54, alinéa 2, qui définit les objectifs de la politique extérieure de la Suisse.

MMS suggère que le Message, dans l'énoncé de ses objectifs, fasse clairement référence à l'article 54, alinéa 2, de la Constitution fédérale et à son préambule.

- 2.2.2 Lorsque le Message énonce ses objectifs stratégiques, il s'avère que les engagements et que les accords internationaux contraignants sont ignorés par le Message, alors qu'il devrait expressément s'inscrire dans le droit international, correspondant à ceux de la Suisse.

En particulier, le Message ne s'inscrit pas clairement dans le cadre de Agenda de développement durable, pour lequel la Suisse s'est engagée. Il est donc dans son intérêt, en tant que gardienne du droit international humanitaire et pays hôte de l'ONU et de nombreuses organisations internationales, que le Message s'inscrive expressément dans le cadre du droit international.

MMS est convaincu que, d'un point de vue stratégique, le Message et avec ça son efficacité peut être considérablement renforcé, en faisant davantage référence au droit international souverain et en indiquant clairement le contenu de sa mise en œuvre pour contribuer à celle de l'Agenda 2030 développement durable et son principe fondamentale de « leaving no one behind ».

- 2.2.3 En matière de santé, les inégalités sont l'une des principales causes expliquant qu'au sein d'un pays ou d'une région, mais aussi à l'échelle internationale, certaines catégories de population naissent défavorisées en termes sanitaires, présentent un taux élevé de grossesses précoces et vivent dans des conditions propices au développement des maladies. Ce constat s'inscrit parfaitement dans l'approche *Leaving no one behind* (« Pas de laissés pour compte ») de l'Agenda développement durable et est repris dans la politique extérieure en matière de santé du Conseil fédéral.

De façon générale, la lutte contre les inégalités et la pauvreté est un point de départ essentiel pour promouvoir le développement dans son ensemble. Concrètement, l'accent mis sur la lutte contre les inégalités dans le cadre de l'Agenda 2030 signifie qu'il faut lutter contre les discriminations et l'exclusion

basées sur des caractéristiques, tels que le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou encore le handicap physique ou mental.

Les objectifs énoncés dans le Message ne reflètent pas suffisamment cette dimension de la coopération internationale. Bien qu'ils soient parfaitement pertinents pour promouvoir le développement économique (Objectif 1) Lutter contre le changement climatique et ses effets (Objectif 2) Garantir l'accès aux services de base et au développement humain (Objectif 3) Promouvoir la paix et la gouvernance (Objectif 4) Rappeler ces objectifs qui sont, dans chaque cas, rattachés à d'autres problématiques. Or, de tels élargissements risquent de compromettre la mise en œuvre cohérente des objectifs.

MMS suggère que les objectifs énoncés dans le Message soient davantage axés sur un objectif élargi de la lutte contre les inégalités et celle de la pauvreté, lequel serait nécessaire pour l'amélioration de la santé mondiale prévue dans l'Agenda de développement durable. Ces quatre objectifs pourraient ensuite être précisés dans le cadre des initiatives de la coopération internationale et la Suisse doit appuyer les efforts de ses partenaires pour réaliser la transformation nécessaire au développement durable. Ce travail inclut notamment la promotion de l'égalité des sexes et comprenant également, l'inclusion des personnes handicapées, des enfants, des adolescent(e)s et des minorités ethniques, culturelles et religieuses.

2.3 Base des priorités énoncées dans le Message

a) Critères employés pour définir les priorités (2.4)

2.3.1 Prenant les objectifs comme point de départ, le Message énonce les priorités pour la période à venir à l'aide de critères dits d'engagement, en faveur de la coopération internationale. Ces derniers prennent en compte les besoins de la population cible, les intérêts de la Suisse et la valeur ajoutée des initiatives suisses en matière de coopération internationale.

Sur le principe, MMS reconnaît la pertinence de ces critères. Le problème a trait à la façon dont ces critères sont appliqués. Cela vaut en particulier pour celui relatif aux intérêts de la Suisse. MMS estime que dans le Message, la définition de ces intérêts repose sur une vision très unilatérale, limitant l'essentiel des enjeux à court terme de la politique intérieure et de la politique économique.

De son côté, MMS apprécie les intérêts de la Suisse de façon plus large et ayant à cœur d'assurer, pour les générations futures, des conditions de base propices au développement durable.

La Suisse est un pays qui, du fait de sa structure économique, bénéficie des retombées de la mondialisation. Il est donc également dans son intérêt d'œuvrer pour une solidarité internationale et pour la justice sociale. Pour rester crédible au niveau mondial et renforcer son rayonnement en tant que siège de diverses organisations internationales, la Suisse a tout intérêt à ne pas fonder son engagement en faveur de la coopération internationale uniquement sur des considérations de politique intérieure et économique.

MMS suggère que le Message définisse les « intérêts de la Suisse » selon une perspective d'ouverture sur le monde et de solidarité, comme l'exige son double statut de centre industriel et commercial mondial et de siège de nombreuses organisations internationales. Le Message doit en définitive apprécier les intérêts de la Suisse à la

lumière de l'objectif à long terme de développement durable et juste à l'échelon mondial

- 2.3.2 Sur la base des fondements juridiques, les intérêts des populations cibles dans les pays partenaires de la Suisse doivent être pris en compte lors de la création des programmes de coopération internationale. Or, le Message n'est pas clair quant à la façon dont il entend concrétiser ce principe. Un tel flou est regrettable, car à l'échelle internationale l'espace dont disposent les citoyen(ne)s et les représentants de la société civile pour faire entendre leurs voix, se réduit comme peau de chagrin.

MMS souhaiterait que le Message indique clairement de quelle manière les intérêts des populations cibles sont pris en compte dans la mise en œuvre de l'Agenda de développement durable et de quelle façon la coopération internationale pourra occuper une place accrue dans la participation à cet agenda.

- 2.3.3 Le Conseil fédéral indique dans le Message que les initiatives suisses en faveur de la coopération internationale produiront les meilleurs résultats avec l'ensemble des intérêts nationaux, ceux des populations cibles et celle de la valeur ajoutée des initiatives menées, et permettront dans ces conditions, de répondre au mieux aux attentes des diverses parties prenantes. Cette position mélange en réalité deux problématiques: celle de l'efficacité de la coopération internationale, et celle de sa légitimité politique. Or, ces deux axes de réflexion doivent impérativement être dissociés.

Si d'un point de vue politique, la volonté de voir les initiatives suisses de la coopération internationale bénéficier d'un large soutien est compréhensible, l'on attend à n'en pas douter que la légitimité de ce soutien soit démontrée. Dans le bilan dressé concernant le Message pour la période 2017-2020 (point 1.3 du nouveau Message), le Conseil fédéral indique, exemples à l'appui, que les initiatives menées jusqu'à présent par la Suisse dans le domaine de la coopération internationale, portent d'ores et déjà leurs fruits.

MMS préconise que le choix des thèmes prioritaires ne soit pas dicté que par l'opportunisme politique, mais strictement par l'efficacité et l'impact à long terme. L'action de la Suisse en matière de coopération internationale produira les meilleurs résultats si les différents instruments à sa disposition dans ce contexte (politique de développement du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), aide humanitaire, sécurité humaine) sont définis de façon cohérente, ainsi que les initiatives bilatérales et multilatérales de coopération au développement.

Toutefois, les meilleurs résultats ne seront obtenus qu'à condition que les actions définies dans les autres domaines politiques, telles que la politique économique, la politique budgétaire ou encore la politique extérieure en matière de santé (PES), soient également orientées, par des efforts de cohérence, pour obtenir les objectifs souverains d'un développement durable. La PES, en particulier, apporte la preuve qu'une coordination des politiques est possible.

MMS suggère que le Message indique, dans un sous-chapitre du Chapitre 3 « Mise en œuvre », comment le Conseil fédéral entend assurer la cohérence des politiques en vue de promouvoir un développement durable et juste à l'échelle mondiale.

lab) À propos des 4 thèmes prioritaires

2.3.4 Emplois

MMS soutient les investissements dans la formation professionnelle et la création d'emplois basée sur les besoins. La Suisse doit toutefois mettre l'accent sur la qualité des emplois et œuvrer à l'instauration systématique de conditions de travail décentes, qui ne soient pas propices au développement des maladies.

La Suisse doit élargir les perspectives dans le domaine de la formation professionnelle car un milliard de personnes dans le monde ne seront jamais examinées par un professionnel de santé dûment formé. Il est essentiel d'investir dans la formation des médecins, des infirmières et des sages-femmes, ainsi que dans d'autres catégories de personnel de santé (techniciens de laboratoire, fonctions managériales, etc.).

Dans le cadre de ses initiatives de coopération bilatérale et de coopération avec l'Europe de l'Est, la Suisse peut et doit s'impliquer davantage dans la formation initiale et la formation continue du personnel de santé, en intensifiant ses efforts en faveur de la qualité des emplois et des conditions des travaux décentes dans le secteur de la santé.

2.3.5 Les changements climatiques

MMS soutient l'engagement souscrit dans le cadre de la coopération internationale en faveur de la lutte contre le changement climatique, ainsi que les mesures visant à protéger les populations cibles de ses conséquences. Ce dernier a de nombreux effets sur la santé des populations des pays du Sud.

MMS note que les ressources allouées en général à l'échelle internationale pour la lutte contre le changement climatique sont insuffisantes. A ce sujet, l'engagement de la Suisse pour la coopération internationale ne doit pas consister exclusivement en une allocation de fonds; mais la palette d'instruments à disposition doit en revanche s'élargir par des financements innovants basés sur le principe pollueur-payeur, telles qu'une taxe sur les billets d'avion ou celle de l'extension du champ d'application de la taxe au carburant sur les émissions de CO₂.

2.3.6 La migration

Dans l'ensemble, la partie du Message consacrée à ce thème prioritaire, reflète fidèlement les possibilités d'action très limitées de la Suisse via la coopération internationale qui limite les flux migratoires mondiaux. Cela tient en grande partie au fait que les migrations ne sont pas causées principalement par le sous-développement, mais sont également une conséquence des conflits armés. Pour MMS, la place importante accordée à ce thème dans le Message, pourrait susciter des attentes auxquelles les initiatives de coopération internationale seront difficilement en mesure de répondre.

L'un des objectifs de la coopération internationale est de garantir l'accès des personnes déplacées aux services de base et de faciliter l'intégration des réfugiés dans les pays de premier accueil. En particulier, l'engagement en faveur de la santé des réfugiés et de la protection, des groupes particulièrement défavorisés présentant des besoins sanitaires spécifiques qui sont une préoccupation primordiale.

En outre, la fuite des cerveaux constatée constitue un défi majeur, en particulier dans le secteur de la santé. La Suisse elle-même, qui forme trop peu

de personnels de santé, réussit la prouesse de maintenir un bon fonctionnement de son système de santé. Pour y parvenir, elle fait appel à du personnel étranger en soins de santé et contribue ainsi elle-même aux flux migratoires et à l'affaiblissement de certains systèmes de santé.

Puisque les différents services administratifs impliqués dans la question des migrations coopèrent ensemble pour la politique migratoire, il est donc normal que la Confédération soit d'avantage cohérente dans ses actions du domaine de la coopération internationale.

Du fait de l'impact limité des actions de la coopération internationale sur la question migratoire dans son ensemble, MMS recommande que ce sujet ne fasse pas partie des quatre thèmes prioritaires du Message, mais relève d'autres domaines d'actions prioritaires.

2.3.7 État de droit

Chaque gouvernement a pour mission première de protéger et de respecter les droits de sa population. S'il ne dispose pas de ressources suffisantes à cet effet, alors l'intervention de la communauté internationale se justifie. Dans le cadre de ses partenariats, il est logique que la Suisse s'appuie sur la notion d'État de droit pour faciliter l'accès des citoyen(ne)s à l'information et favoriser les modes de participation des représentants de la société civile.

Précisément du fait de son expérience dans le domaine de la santé, MMS sait à quel point la légitimité démocratique des systèmes de santé et l'accès aux soins de santé de base revêtent une importance capitale. Dans ce contexte, la population peut en effet participer à l'élaboration d'infrastructures adaptées à ses besoins et à demander des comptes aux entités responsables des services fournis en santé. En termes de santé publique, cela vaut en particulier pour les personnes qui, en raison de toutes sortes de problèmes qui les désavantages et les exclues de la sphère sociale et politique. Or, la tendance observée à l'échelle internationale est marquée par le recul croissant des droits des citoyen(ne)s et par la surcharge des menaces pesant sur les organisations issues de la société civile.

MMS recommande instamment que, dans le Message, la Suisse s'engage expressément à protéger et à renforcer la société civile, afin que cette dernière puisse agir en faveur des communautés marginalisées et laissées pour compte.

2.3.8 Priorités importantes absentes du Message: Programmes globaux

MMS se félicite du fait que la future stratégie du Message continue à être basée sur des Programmes globaux, ce qui permet d'accroître la cohérence des efforts menés pour relever les défis mondiaux.

Les 5 Programmes globaux sont les suivants : « Migrations et développement », « Changement climatique et environnement », « Eau », « Sécurité alimentaire » et « Santé ». Les actions menées dans le cadre de ces Programmes globaux, durant la période de planification continuent à porter leurs fruits.

MMS constate l'efficacité des mesures prises pour le Programme global Santé. Depuis que la santé globale fait partie d'un des Programmes globaux, le rôle de la Suisse au sein des divers forums internationaux, consacrés à la santé, s'est considérablement accru. En particulier, dans le cadre du Fonds mondial de lutte

contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à l'ONUSIDA, au sein de Women Deliver ou dans d'autres réunions de haut niveau dont celles de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrés à la santé, la Suisse renforce ses compétences et sa présence. Le Programme global Santé occupe également une place essentielle dans la politique extérieure en matière de santé (PES) de la Suisse.

MMS est persuadé que le Message gagnera en cohérence et en efficacité en faisant de ces Programmes globaux des thèmes prioritaires. Nous suggérons donc que les thèmes prioritaires soient complétés en incluant les Programmes globaux. De ce point de vue, ces derniers doivent favoriser les interactions entre le dialogue politique international et l'expérience acquise dans le cadre de la coopération bilatérale. Cette approche pourrait être associée au thème central du multilatéralisme.

c) Observations concernant les autres priorités

2.3.9 Coopération avec le secteur privé

Il est généralement admis que la coopération avec le secteur privé est importante pour la coopération internationale. Des ressources financières peuvent être mobilisées dans ce contexte et une expertise spécifique peut être intégrée à la coopération au développement. Pour renforcer le développement social et économique, la Suisse doit en priorité coopérer avec les petites et moyennes entreprises des pays en voie de développement.

MMS se félicite de la coopération avec le secteur privé. Nous espérons toutefois que ce travail sera basé sur une définition claire des rôles entre les différents partenaires du secteur public et privé. Une bonne gouvernance suppose également que la coopération procède au préalable, et dans chaque cas, à une analyse objective des risques liés aux droits de l'homme, de l'environnement et de la santé.

2.3.10 Pour une recherche scientifique de qualité sur l'impact des initiatives suisses de coopération internationale

Les initiatives de coopération internationale conduites par la Suisse porteront leurs fruits, à condition que cette dernière fournit un appui scientifique important de ces initiatives, en les identifiant également, afin de surmonter les obstacles de leur mise en œuvre par le manque évident d'accessibilité au programme des personnes défavorisées.

Pour MMS, il est essentiel que l'action de la Suisse dans ce domaine de la coopération internationale, soit doublée de travaux de recherche scientifique, afin de garantir que cette coopération internationale représente des données objectives, et soit véritablement un impact qui génère de l'innovation. Il convient de ménager une place identique à la pratique de la politique du développement et de la science.

Au vu des déclarations figurant actuellement dans le Message, MMS attend de la Suisse, qu'elle attribue à la Recherche au service du développement (R4D), un rôle stratégique plus étendu dans le cadre de son action en matière de coopération internationale. Son Réseau, fort de son expérience dans la coopération internationale en matière de santé, est au courant que les institutions universitaires, en coopération avec les partenaires de la société civile, ainsi que les fondations et le secteur privé, peuvent apporter une contribution essentielle à la recherche de qualité, et à l'innovation, afin de promouvoir le développement international.

2.4 Instruments

2.4.1 Aide humanitaire (DFAE)

MMS, constate avec satisfaction, le fait que dans le Message, le Conseil fédéral aspire à plus de cohérence entre l'aide humanitaire et la coopération au développement (2.4.3 Autres priorités, p. 18), ce qui constituerait un véritable pas en avant.

Du fait de la fragilité de ses champs d'action, la coopération internationale est soumise à des exigences croissantes: catastrophes naturelles, conflits et violences détruisent les avancées réalisées, déclenchant ainsi des crises durables, en aggravant la pauvreté et en alimentant les flux migratoires. Dans des environnements aussi complexes, l'aide humanitaire et la coopération au développement, ne peuvent être mises en œuvre séparément, ces deux leviers complémentaires doivent former un tout cohérent. L'ODD 17 va également dans ce sens, en préconisant la mise en commun des ressources, en vue de garantir l'efficacité et la pertinence de la coopération.

Il est urgent d'assurer cette cohérence des approches également dans le domaine de la santé. L'accès aux soins de santé et la lutte contre les épidémies sont une priorité, aussi bien au lendemain des catastrophes naturelles que des crises et dans une optique de développement à long terme. Il n'est pas rare que les systèmes de santé existants, qui présentent souvent de nombreuses carences, s'effondrent à l'occasion d'une catastrophe. Dans l'aide humanitaire d'urgence, comme dans les programmes humanitaires à long terme, la coopération internationale doit veiller à répondre aux besoins immédiats de la population et à reconstruire, renforcer et pérenniser les infrastructures du système de soins de santé suivant les principes de la conception universelle. Parallèlement, une coordination étroite et une concertation avec toutes les parties prenantes internationales et locales sont incontournables pour éviter les doublons et les approches concurrentes, ainsi que les lacunes en matière d'aide.

Bien que MMS soit favorable à l'approche Nexus, actuellement défendue dans le Message, en soulignant le fait que la santé occupe toujours une place trop limitée dans l'aide humanitaire. De ce point de vue, le Message est en contradiction avec la politique extérieure de la Suisse en matière de santé adoptée le 15 mai 2019, en ayant notamment comme principe que « les mesures sanitaires prises dans les situations de crise dans le domaine humanitaire sont encouragées pour alléger les souffrances »³. Le Message doit se faire l'écho de la décision du Conseil fédéral.

2.4.2 Initiatives bilatérales de coopération au développement

En règle générale, MMS constate, depuis quelque temps, que la place accordée à la santé dans divers programmes bilatéraux se réduit comme peau de chagrin. Et ce, alors même que la Suisse abonde de compétences en sciences au sein de nombreuses organisations caritatives actives dans ce domaine. Par ailleurs, le recul de la place accordée à la santé, dans le cadre des programmes bilatéraux, est incompatible avec une position centrale de ce thème dans les efforts de coopération multilatérale de la Suisse. L'un des moyens de réussir dans le travail de coopération multilatérale de la Suisse c'est celui de tirer parti de l'expérience acquise dans un contexte bilatéral. Cela confère donc à la Suisse le poids nécessaire au sein des forums mondiaux.

³ Schweizerische Gesundheitsaussenpolitik 2019-2024, pp 9-10

MMS recommande de renforcer, dans les différentes régions du monde, la place accordée à la santé dans le cadre des programmes bilatéraux.

2.5. Enveloppe financière

2.5.1 Le Message prévoit une enveloppe financière égale à 0,45 % du Revenu national brut (RNB), soit 0,40 % après déduction des dépenses relatives à l'asile. Ainsi, l'enveloppe financière allouée dans le Message reste bien en deçà des attentes du Parlement, qui, en 2011, avait exigé 0,5 % du RNB - et à plus forte raison bien en dessous des promesses à la communauté internationale de consacrer 0,7 % du RNB à la coopération internationale.

En raison du poids économique de la Suisse, mais également du fait qu'elle bénéficie des retombées de la mondialisation, en accueillant de nombreuses multinationales sur son territoire, elle se doit de s'impliquer davantage sur le plan financier. Elle renforcera ainsi sa crédibilité auprès des organisations et des institutions internationales dont leur siège est situé en Suisse, de l'ONU et de ses institutions spécialisées œuvrant en faveur du développement.

Selon MMS, il est temps que la Suisse s'aligne sur les pays leader européens en consacrant elle aussi 0,7 % de son RNB à la coopération internationale.

Medicus Mundi Suisse, le 9 août 2019

Annexe I

Perspective du Réseau Medicus Mundi Suisse sur le Message sur la coopération internationale 2021-2024

Introduction

Bénéficiant de l'appui des [membres de la société civile et de la communauté scientifique](#), le Réseau Medicus Mundi Suisse (MMS) regroupe des organisations et des institutions actives dans la coopération internationale en matière de santé. Il rassemble leurs idées et leurs connaissances pour les soumettre à une réflexion valide et autocritiques. MMS pose ainsi des bases nécessaires pour améliorer sans cesse la qualité de la coopération internationale en matière de santé et faire en sorte, avec ses membres, d'influencer une Suisse qui doit prendre en compte sa responsabilité, en regard du droit à la santé, sur son territoire et dans le monde. Par son action, MMS s'inscrit dans l'esprit de l'Agenda de développement durable de l'ONU et contribue, par la réalisation de sa propre stratégie, à la mise en œuvre de l'Agenda.

Réflexions fondamentales

Le point de vue formulé ci-avant sur la version de la consultation du Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale repose sur les réflexions fondamentales du Réseau Medicus Mundi Suisse.

L'Agenda 2030 de l'ONU comme fil conducteur: La santé est un facteur clé du développement social et économique de chaque société. La santé et la solidité des systèmes de santé conditionnent le développement durable au sens de l'Agenda de développement durable. De même qu'un développement social et économique durable est essentiel pour que les personnes naissent, grandissent et vieillissent en bonne santé. Ce sont ces interactions entre facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui font de l'Agenda 2030 de l'ONU le fil conducteur des stratégies politiques nationales.

La responsabilité de la Suisse à l'échelle internationale: La solidarité et l'aide humanitaire sont des valeurs profondément ancrées dans l'histoire de la Suisse. Il est dans l'intérêt de la Suisse de transposer ces valeurs dans la sphère élargie de la coopération internationale. Seule une Suisse solidaire peut assumer sa responsabilité à l'échelle mondiale, en représentant de manière crédible ses intérêts sur la scène internationale. En ce sens, un engagement fort et crédible en faveur de la coopération internationale est donc dans son intérêt.

Pauvreté et inégalités, précarité et violence, dégradation de l'environnement et changement climatique - tels sont les défis actuels: Les responsables de l'élaboration des politiques nationales et internationales doivent se poser la question de savoir dans quelle mesure ces dernières permettront de relever les défis mondiaux, ou, au contraire, si elles risquent d'aggraver les problèmes. Pour préserver l'avenir de la planète, la coopération doit être renforcée à tous les échelons politiques - locaux, nationaux et mondiaux. Pour relever les défis, le Message sur la coopération internationale doit absolument apporter des éléments de réponses.

Les compétences de la Suisse: Tant au sein de la communauté scientifique, qu'au niveau des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain, des institutions publiques et du secteur privé, l'action de la Suisse dans le domaine de la coopération en matière de santé possède une solide expertise et sa contribution à la santé et à l'innovation internationale est partout reconnue. En s'impliquant ainsi activement en

faveur de la santé mondiale, la Suisse renforce également son statut de centre d'excellence en matière de recherche et d'innovation et ayant comme siège diverses organisations internationales telle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des institutions, ainsi que les *Global Health Initiatives* (Fonds mondial, Gavi, UNITAID).